

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 008/AONO/CKY/SIGAM/CIPM/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE AXE ECOLE PUBLIQUE DE BAYOMEN – SOUS-PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE
FINANCEMENT : BIP MINH DU EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune de KON-YAMBETTA, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence aux entreprises de droit camerounais, catégorisées dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) catégorisées dans le secteur des travaux routiers pour la réhabilitation de la voirie sur l'axe Ecole Publique de Bayomen – Sous-préfecture dans la Commune de Kon-Yambetta, Département de la Mbam et Inoubou, Région du Centre

1- Objet de l'Appel d'Offres :

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet les travaux de réhabilitation de la voirie sur l'axe Ecole Publique de Bayomen – Sous-préfecture dans la commune de Kon-Yambetta, Département de la Mbam et Inoubou, Région du Centre. En procédure d'urgence.

Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Les travaux de nettoyage et terrassements;
- Les travaux chaussés;
- L'assainissement - drainage.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

2- Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois.

3- Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un (01) lot unique dans la Commune de Kon-Yambetta.

4- Coût Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux l'issue des études préalable est de **30 000 000 FCFA TTC**.

5- Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les Entreprises de Travaux Publics de droit camerounais justifiant d'un parc d'engins sur présentation des cartes grises certifiées ou un contrat de location signé et enregistré, des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

6- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINH DU, Exercice 2026.

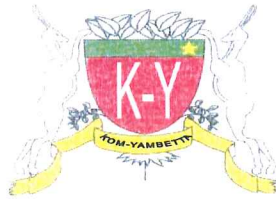
7- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **:600 000 FCFA (Six cent Mille francs) pour le lot**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres accompagné de la CDEC.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 008/AONO/CKY/SIGAM/CIPM/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE AXE ECOLE PUBLIQUE DE BAYOMEN – SOUS-PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE
FINANCEMENT : BIP MINH DU EXERCICE 2026

Le Maire de la Commune de KON-YAMBETTA, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence aux entreprises de droit camerounais, catégorisées dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) catégorisées dans le secteur des travaux routiers pour la réhabilitation de la voirie sur l'axe Ecole Publique de Bayomen – Sous-préfecture dans la Commune de Kon-Yambetta, Département de la Mbam et Inoubou, Région du Centre

1- Objet de l'Appel d'Offres :

Le présent avis d'appel d'offres a pour objet les travaux de réhabilitation de la voirie sur l'axe Ecole Publique de Bayomen – Sous-préfecture dans la commune de Kon-Yambetta, Département de la Mbam et Inoubou, Région du Centre. En procédure d'urgence.

Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Les travaux de nettoyage et terrassements;
- Les travaux chaussés;
- L'assainissement - drainage.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

2- Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois.

3- Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un (01) lot unique dans la Commune de Kon-Yambetta.

4- Coût Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux l'issue des études préalable est de **30 000 000 FCFA TTC**.

5- Participation et origine

Le présent Appel d'Offres est ouvert à toutes les Entreprises de Travaux Publics de droit camerounais justifiant d'un parc d'engins sur présentation des cartes grises certifiées ou un contrat de location signé et enregistré, des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

6- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINH DU, Exercice 2026.

7- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **:600 000 FCFA (Six cent Mille francs) pour le lot**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres accompagné de la CDEC.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maire de la Commune de Kon-Yambetta aux heures ouvrables (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics), Tél : 650 99 25 15 / 656 50 72 72, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>**, Acquisition du Dossier de Consultation des Entreprises

9- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier de Consultation des Entreprises peut être obtenue à la Mairie de Kon-Yambetta (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics), Tél : 650 99 25 15 / 656 50 72 72, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **50 000 (cinquante mille) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de la Commune de Kon-Yambetta.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

10- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de Kon-Yambetta (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics), au plus tard le **17 juin 2026 à 12 heures** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 008/AONO/CKY/SIGAM/CIPM/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA VOIRIE AXE ECOLE PUBLIQUE DE BAYOMEN – SOUS-PREFECTURE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

« A n'ouvrir qu'en salle de dépouillement »

11- Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation des Entreprises sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17 juin 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kon-Yambetta dans la salle de réunions de la Mairie de Kon-Yambetta, sise au Bâtiment abritant l'actuel Hôtel de Ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

13- Délai et lieu de livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maître d'ouvrage est de quatre-vingt-dix (90) jours, incluant toutes les contraintes à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Il revient aux soumissionnaires de proposer dans leurs offres des calendriers d'exécution adéquats.

Les travaux seront exécutés au lieu-dit tronçon Ecole Publique de Bayomen - Sous-préfecture, dans la commune de Kon-Yambetta, Département du Mbam et Inoubou , Région du Centre.

14- Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères présentés dans le tableau ci-après : Elle se fera en trois étapes : la vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire (1), vérification technique des offres techniquement conformes (2), la vérification des offres financières (3) des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes

14.1) Critère éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. de l'absence de caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- b. de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- c. des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- e. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ;
- f. une note technique inférieure à 80% de OUI
- g. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- h. de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- i. de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- j. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

14.2) Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- a. la présentation de l'offre ;
- b. la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) \geq 10 millions FCFA
- c. la méthodologie ;
- d. Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Pour être éligible, à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et au moins 80% des critères essentiels.

15) Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disant et conforme aux critères éliminatoires et essentiels.

16) Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17) Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Kon-Yambetta (SIGAMP : Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics), Tél : 650 99 25 15 / 656 50 72 72, sise au Bâtiment abritant l'actuel Hôtel de Ville ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

18) Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 699 47 59 13 et 651 17 47 84, le Maître d'Ouvrage aux numéros (+237) 698 06 78 36.

Ampliations :

- PREFET/MI;
- ARMP ;
- DDMINHDU/MI ;
- DDMINMAP/MI ;
- AFFICHAGE /ARCHIVES

Kon-Yambetta, le 18 mai 2026

Le Maire de Kon-Yambetta
(Maître d'Ouvrage/Autorité Contractante)



Mme ARROYE BETOU Ursule



TENDER NOTICE

N° 008/AONO/CKY/SIGAM/CIPM/2026 OF 18th MAY 2026 IN EMERGENCY PROCEDURE.
FOR THE REHABILITATION OF URBAN ROADWORKS OF PUBLIC SCHOOL BAYOMEN – SUB-PREFECTURE IN KON-YAMBETTA COUNCIL, KON-YAMBETTA SUB-DIVISION, MBAM AND INOUBOU DIVISION,

FINANCING: PIB MINH DU - EXERCISE 2026

1. Purpose of the Consultation Notice

As part of the completion of the rehabilitation of urban roadworks of Public School Bayomen – Sub-prefecture, The Mayor of Kon-Yambetta Council, Contracting Authority and Project Owner launches an Open National Invitation to Tender for the urban roadworks in Kon-Yambetta council sub-division, Mbam and Inoubou division, in an emergency procedure.

2. Consistance of the works

This work will consist of the construction of a permanent bridge and the development of access roads. It will be a combination of HIEQ High Equipment Intensity and local High Labor Intensity (HIMO) methods in order to ensure the maximum economic benefits of the project for the benefit of these populations.

This work will cover the following tasks within the framework of this contract:

- Preliminary works of clearance and earthworks;
- Carriageway works;
- Drainage of rain water;

3. Allocation

The works shall be in single (01) lot.

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stand at: **30 000 000 (Thirty million) FrancsCFA**

5. Estimated execution period

The maximum period provided by the Contracting Authority for the completion of the works, the subject of this Call for Tenders, is five (5) calendar months. This period runs from the date of notification of the Service Order to begin the services.

6. Participation and origin

Participation in this Consultation Notice is open to any Company under Cameroonian law demonstrating clear experience and technical aptitude (personnel and equipment) in construction work, in rural and urban areas and having no history linked to fraudulent practices, abandonment of construction sites, or construction sites extended over several budgetary years observed these last five years on the National territory.

7. Financing

The works covered by this Consultation Notice are financed by the MINH DU budget Exercise 2026.

8. Submission method

The submission method chosen for this consultation is offline.

9. Bid bond

Each bidder must attach to their administrative documents a bid bond paid by hand and stamped, issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public procurement, the list of which appears in Exhibit 14 of the DAO, the amount of which is : **600 000 (six hundred thousand) FCFA**

And valid for up to thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers. The absence of the bid bond issued by a first-rate bank or a first-class financial institution authorized by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public procurement will result in the outright rejection of the offer. *A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned is considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.*

10. Consultation of the Consultation Notice File

The physical file can be consulted free of charge in the services of the Mayor of the Municipality of Kon-Yambetta during business hours (SIGAMP: Internal Structure for Administrative Management of Public Procurement), Tel: **650 99 25 15 / 656 50 72 72**, upon publication of this notice.

It can also be consulted online on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, on the ARMP website (www.arpmp.cm) or on any other means of electronic communication indicated by the Contracting Authority (to be specified).

11. Acquisition of the Consultation Notice Document

The physical version of the call for tenders document can be obtained from the Kon-Yambetta Town Hall (SIGAMP: Internal Structure for the Administrative Management of Public Procurement), Tel: **650 99 25 15 / 656 50 72 72**, upon publication of this notice, against payment of a non-refundable sum of the purchase costs of the DAO of **50 000** (fifty thousand) CFA francs payable to the Municipal Revenue of the Municipality of Kon-Yambetta.

It is also possible to obtain the electronic version of the file by free download at the addresses indicated above for the electronic version. However, submission by physical means or electronic is conditioned by the payment of the DAO purchase fees.

12. Submission of opportunities

Each offer written in French or English and in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must reach the Kon-Yambetta Town Hall (SIGAMP: Internal Structure for the Administrative Management of Public Contract), no later than **18th June 2026 at 12 pm** and must bear the following mention:

**«CONSULTATION NOTICE
N° 008/AONO/CKY/SIGAM/CIPM/2026 OF 18 MAY 2026 IN EMERGENCY PROCEDURE.
FOR THE REHABILITATION OF URBAN ROADWORKS OF PUBLIC SCHOOL BAYOMEN – SUB-PREFECTURE IN KON-YAMBETTA
COUNCIL, KON-YAMBETTA SUB-DIVISION, MBAM AND INOUBOU DIVISION,
To be opened only during the counting session»**

13. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The following shall be inadmissible by the Contracting Authority:

- folders bearing information on the identity of the bidder;
- folders received after the deadlines for submission;
- folders without indication of the identity of the Call for Tenders;
- failure to comply with the number of copies indicated in the RPAO or offer only in copies.

Any incomplete offer in accordance with the requirements of the Call for Tenders Documents shall be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by an organization or financial institution approved by the Minister responsible for finance to issue bonds in the field of public procurement or failure to comply with the models of the documents in the Consultation Notice Documents shall result in the outright rejection of the offer without any recourse. A bid bond produced but having no connection with the consultation concerned shall be considered absent. The bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be inadmissible.

14. Opening of bids

The opening of bids is done in one time and will take place on **17th June 2026 at 13 p.m.** by the Internal Commission for the Award of Contracts at the Municipality of Kon-Yambetta in the meeting room of the Kon-Yambetta Town Hall, located in the Building housing the current Town Hall.

Only bidders may attend this opening session or be represented by an only person of their choice duly mandated even in the case of a group of companies.

Under penalty of rejection, the required administrative file documents must be produced in originals or in copies certified as true copies by the issuing department or the competent administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Call for Tenders. They must be less than three (03) months old or have been established after the date of signature of the Call job offer notice.

In the event of the absence of non-compliance of a document in the administrative file when the bids are opened, after a period of 48 hours granted by the Commission, the offer will be rejected.

15. Evaluation criteria

15.1 Eliminary criteria

These include:

- a. the absence of the bid bond when the bids are opened;
- b. of the non-production beyond the 48-hour deadline after the opening of the bids, of a document from the administrative file deemed non-compliant or absent when the bids were opened, (except the bid bond);
- c. of false declarations, fraudulent maneuvers or falsified documents;
- d. of the non-compliance with 2 essential criteria;
- e. Non-acceptance of the conditions of the Contract (CCAP and CCTP) initialed on each page and signed on the last one preceded by the words "read and approved";
- f. of the absence of the declaration on honor of non-abandonment of the construction sites during the last three years;
- g. of the absence of a quantified unit price in the Financial Offer;
- h. of the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);
- i. of the absence of the integrity charter dated and signed;
- j. the absence of the declaration of commitment to respect environmental and social clauses dated and signed;

15.2. Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will include, for information purposes, the following:

- a. the presentation of the offer;
- b. the financial capacity \geq 10 million FCFA
- c. the methodology;
- d. the proof of acceptance of the contract terms the methodology;

16. Award

The Mayor of the Municipality of Kon-Yambetta will award the contract to the bidder who has submitted an offer meeting the required technical and financial qualification criteria, whose offer is evaluated as the lowest bidder, including, where applicable, the proposed discounts.

17. Validity period of offers

Bidders remain bound by their offer for ninety (90) days from the initial deadline set for the submission of offers.

18. Additional information

Additional information can be obtained during business hours at the Kon-Yambetta City Hall (SIGAMP: Internal Structure for the Administrative Management of Public Procurement). Tel: 650 99 25 15/ 656 50 72 7, located in the building housing the current City Hall or online on the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.em> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other means of electronic communication indicated by the Contracting Authority,

19. Fight against corruption and bad practices

For any denunciation of practices, facts or acts of corruption or facts of bad practices, please call CONAC at number 1517, the Public Procurement Authority (MINMAP) (SMS or call) at the numbers: (+237) 699 47 59 13 et 651 17 47 84, the Contracting Authority at numbers (+237) 698 06 78 36.

Copies:

- ✓ DDMINMAP/MI
- ✓ ARMP
- ✓ DDMINHDU/MI
- ✓ President CIPM/Kon-Yambetta
- ✓ Display/chrono

Kon-Yambetta, the 18th may 2026
The Mayor of the Municipality of Kon-Yambetta
(Project Owner)



Mme ARROYE BETOU Ursule